



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

APR 23 1981



PROVISOIRE

S/PV.2267/Corr.1
22 avril 1981

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE DEUX CENT
SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 21 avril 1981, à 16 heures

RECTIFICATIF

Remplacer les trois premiers paragraphes de la page 3 par le texte suivant :

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, de Cuba, de l'Ethiopie, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Mozambique, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Togo, de la République-Unie de Tanzanie, de la Yougoslavie, du Zaïre, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Comme je n'entends pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Malmierca (Cuba), M. Gedle-Giorgis (Ethiopie), M. Coumbassa (Guinée), M. Krishnan (Inde), M. A. Kamil (Indonésie), M. Shearer (Jamaïque), M. Lobo (Mozambique), M. Baba (Nigéria), M. Niasse (Sénégal), M. Conteh (Sierra Leone), M. Fourie (Afrique du Sud), M. Hameed (Sri Lanka), M. Akakpo-Ahiany (Togo), M. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. Vrhovec (Yougoslavie), M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre), M. Lusaka (Zambie) et M. Mashingaidze (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.